



HAL
open science

L'Organisation pour la Coopération islamique, Voix mondiale des Musulmans ?

Blandine Chelini-Pont

► **To cite this version:**

Blandine Chelini-Pont. L'Organisation pour la Coopération islamique, Voix mondiale des Musulmans ?. Diplomatie: affaires stratégiques et relations internationales. Les Grands dossiers, 2013. hal-02516381

HAL Id: hal-02516381

<https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/hal-02516381>

Submitted on 7 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Organisation pour la Coopération islamique,

Voix mondiale des Musulmans ?

Une analyse sérieuse de l'influence de l'OCI reste à faire, tout comme sa prétention à représenter l'« Oummah » islamique et ses intérêts, en véritable acteur global de la scène internationale, dans un monde qui ne lui serait pas favorable. Seront ici présentés quelques brefs éléments de sa montée en puissance, en termes de représentativité et de notoriété.

L'Organisation pour la Coopération Islamique – nouvelle appellation depuis juin 2011 de l'Organisation de la Conférence Islamique¹ – a été fondée en 1969. Son Secrétariat général siège à Djeddah depuis 1971 et elle comprend aujourd'hui 57 États membres, soit hypothétiquement plus d'un milliard de musulmans. Son objet, défini par sa Charte fondatrice est de « *parler d'une seule voix pour défendre les intérêts des États membres et assurer le progrès et le bien-être de leurs populations et de tous les musulmans à travers le monde* ». En d'autres termes, elle a pour but de renforcer la coopération économique, politique, sociale et culturelle entre les États membres et défendre de cette manière leur spécificité proprement musulmane. En comparaison, il n'existe aucune organisation intergouvernementale de ce genre qui se fonde sur la spécificité chrétienne, bouddhiste ou chamanique de ses États membres, quand bien même l'Union Européenne a pu être accusée çà et là d'être en fait un 'club chrétien'.

La naissance de l'OCI a été motivée par la défense de la Palestine libre, après l'incendie criminel de la Mosquée al-Aqsa de Jérusalem, et ce à l'initiative de l'Arabie Saoudite. De fait, l'OCI peut être considérée à sa fondation comme un outil de plus de la politique saoudienne, avec la Ligue islamique mondiale et l'OPEP dont elle est le membre le plus influent. Cette politique a profité au tournant des années 1970, de l'affaiblissement de l'Égypte après l'échec du panarabisme nassérien et celui de la guerre du Kippour, qui ont fait du Royaume saoudien un acteur majeur de la scène arabe. L'existence de l'OCI est donc directement liée à la cause palestinienne comme levier de la politique saoudienne et il n'est pas difficile d'en retrouver la trace dans son agenda quotidien. Cependant, au fil du temps et de sa consolidation, c'est la cause de l'Islam qui est devenue son élément structurant et identifiant. La raison de cette évolution est double : la fin du consensus entre membres fondateurs, provoquée à la fin des années 1970 par la crise iranienne, la crise interne saoudienne et l'émergence du contentieux sunnite-chiite, et l'effondrement de l'URSS à la fin des années 1980 qui élargit l'OCI à tous les états d'Asie Centrale.

¹ <http://www.oic-oci.org/oicv2/home/>

Des Nations Unies « musulmanes »?

Conçue comme une organisation internationale intergouvernementale, l'OCI adopte des résolutions par consensus, lors de ses sommets et sessions ministérielles, fort fréquents. Le Programme d'action décennal adopté en décembre 2005 par un sommet 'extraordinaire' a prévu de la restructurer, d'en changer le nom, d'en réviser la charte et les activités, afin de la rendre plus efficace. Il lui fallait –entre autres- digérer une nouvelle phase de son expansion avec l'intégration, entre les années 1996 et 2001, de toute l'Afrique subsaharienne. Le Programme d'action a prévu également la mise en place d'un mécanisme de suivi des résolutions et de rapports, ce qui la rapproche encore davantage du fonctionnement onusien. Son Secrétaire général actuel est un Turc, le Professeur Ekmeleddin ISHANOGLU, nommé en 2009, dont les interventions médiatiques sont de mieux en mieux couvertes.

L'OCI se donne à voir comme une vitrine de style « international », du monde musulman et de sa promotion, même si elle reste encore relativement méconnue. Elle possède nombre d'organisations satellites actives comme l'ISESCO (l'Organisation islamique pour les Sciences, la Culture et l'Education, dite UNESCO musulmane), la Banque islamique de développement, le Comité islamique du Croissant international, L'Agence islamique Internationale de Presse ou l'Union des radiodiffusions des Etats islamiques. Elle peut financer des structures dédiées à la promotion du droit et des institutions islamiques, comme l'Académie islamique du fiqh (jurisprudence) ou le Fonds de solidarité islamique et son waqf. Elle peut alimenter des observatoires ou des centres d'analyse *pro domo*, comme l'Observatoire contre l'islamophobie et son antenne européenne, le Centre de recherches statistiques, économiques sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC), le Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamique (IRCICA), etc... En même temps, l'OCI tente d'être présente sur tous les fronts de la promotion, à la fois des populations, de la culture, des Etats dits musulmans.

Son objectif aurait pu se diluer au fur et à mesure de son extension dans une forme de valorisation bienveillante de la culture musulmane, mais sa stratégie vindicative s'est précisée avec les années 1990, en défense d'une identité musulmane mise à mal ou diminuée par l'application des droits de l'homme universels. Ceux-ci ont alors été dénoncés comme des instruments nocifs quand ils interféraient avec la vision islamique de l'homme et quand ils semblaient porter atteinte au respect dû à l'Islam. C'est ainsi que l'OCI a décidé de la promotion des droits universels dans une version islamique alternative : doublon du système onusien, elle est à l'initiative de la controversée Déclaration des droits de l'homme en Islam, signée au Caire en 1990.

Devenue un groupe de pression majeur aux Nations-Unies en tant qu'organisation reconnue, elle sert de « bloc » lors des votes de l'Assemblée générale, et surtout elle a pu y déployer une énergie sans pareille pour cette grande cause, tant auprès du Conseil des droits de

l'homme que de l'Assemblée générale : le respect de l'Islam et des musulmans par les non-musulmans, terme très général pour désigner les sociétés occidentales, leur droit libéral, leurs préjugés et leurs médias caricaturistes. L'OCI a été assez efficace pour renverser partiellement la perspective victimaire traditionnelle dont bénéficient les minorités chrétiennes, abonnées aux persécutions dans les pays communistes ou musulmans, et pour la remplacer par celle autrement plus répandue dans les opinions des pays dits musulmans, selon laquelle les Musulmans sont aujourd'hui en situation d'accusation, de mépris, de discrimination, de violence et désormais de persécutions, partout où ils sont en minorité. Aux Nations-Unies ces dernières années, c'est cette organisation qui a porté la querelle de la « diffamation de l'Islam » et des religions en général, car il lui fallait conserver le soutien de tous ses membres, y compris ceux qui n'étaient pas –comme l'Ouganda ou l'Inde, membre observateur- majoritairement musulmans, et obtenir l'appui d'autres Etats sensibles au respect religieux, comme ceux d'Amérique latine ou comme la Russie. Elle a exigé sans relâche la condamnation spécifique des propos « insultant l'Islam et les musulmans » et leur qualification en délit pénal dans toutes les législations du monde. C'est elle qui a diffusé au niveau international le concept d'islamophobie.

La diffamation des religions, cause mondiale

De fait, l'OCI, a mené un combat frontal et bien en amont -depuis 1999- contre la « *diffamation des religions et plus particulièrement de l'Islam* », cet ovni juridique correspondant à la fois au blasphème, à l'atteinte au sentiment religieux, à l'incitation à la haine raciale et religieuse comme à la discrimination sociale et juridique sur le motif de la religion. L'OCI a obtenu par la procédure des résolutions, à la fois de la Commission devenue Conseil des droits de l'homme, et de l'Assemblée des Nations Unies, la condamnation de cet ensemble intitulé diffamation des religions, bien avant l'affaire des caricatures. Puis l'action onusienne, toujours à l'initiative de l'OCI s'est accentuée après la dite affaire, avec la proposition d'une pénalisation effective de la « diffamation des religions » sur la base de l'article 20(2) du Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques (1966) : « *Tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi* ». Cette revendication de pénalisation a abouti en 2008 à la demande restée vaine de l'OCI, d'une Convention internationale sur le sujet. En effet, la pression de l'OCI a été tout aussi frontalement freinée par l'ensemble des Etats dit 'occidentaux'. Une batterie de contre-propositions, de débats académiques et institutionnels dans les grandes organisations comme au Conseil de l'Europe (Commission de Venise notamment) a rappelé avec une belle indignation, que les droits humains protégeaient les individus, pas les religions et que la liberté d'expression était un socle inébranlable des démocraties.

La querelle a semblé un temps se calmer. Mais fin septembre 2012, elle a battu à nouveau son plein, relancée par l'affaire du film *L'Innocence des musulmans* et les incidents violents

qu'il a entraînés dans différents pays. De nombreux représentants d'Etats musulmans ont appelé à nouveau à une criminalisation des « *actes qui abusent de la liberté d'expression* ». M. Ishanoglu a semblé jouer l'accalmie et se féliciter que « *les réactions de l'opinion occidentale* », face au film incriminé, aient été « *plus empreintes de compréhension* » à l'égard des sensibilités musulmanes « *qu'en 2005-2006, lorsque beaucoup refusaient de condamner les caricatures de Mahomet* ». Il attribua justement ce changement de ton au dialogue que l'OCI avait noué en particulier avec l'administration Obama - même s'il exprimait immédiatement des réserves sur le discours du président américain à l'ONU, appelant à "plus" de liberté d'expression, et non moins.

Conclusion : Une organisation en tension?

L'OCI cherche aujourd'hui à se rapprocher de l'Union européenne – elle vient en juin 2013 d'ouvrir une représentation permanente d'observation à Bruxelles- du Conseil de l'Europe et des principales organisations de coopération régionale. Elle cherche à ouvrir des représentations « para-diplomatiques » pour entretenir avec les pays membres ou non membres des relations « bilatérales ». C'est maintenant au Saint-Siège que cette Organisation paraît vouloir ressembler. Le paradoxe est bien le suivant : le Saint-Siège est une fiction juridique pérenne qui permet à l'Eglise catholique d'avoir une représentativité diplomatique et une reconnaissance internationale de type étatique, l'OCI est une organisation intergouvernementale créée par l'Arabie saoudite, qui prétend atteindre par sa représentativité interne, la reconnaissance internationale de sa nature religieuse.

En tout cas, M. Laurent Fabius n'est pas le premier des ministres des Affaires étrangères à avoir reçu son Secrétaire général à Paris en octobre 2012, à l'issue de quoi le consul général de France à Djeddah est devenu 'l'envoyé spécial' de la France à l'OCI. L'OCI prend de plus en plus médiatiquement position dans l'actualité interne des Etats : Mali, Birmanie, Thaïlande, Egypte, Syrie et Liban très récemment. Elle a pris fait et cause en avril 2013 pour les Musulmans birmans avec l'embrasement de la ville de Meiktila, « *face à l'inertie coupable de la communauté internationale* » et au refus du gouvernement birman de lui permettre d'ouvrir un bureau dans sa capitale. Ekmeleddin Ihsanoglu a déclaré vouloir imposer cette question à l'ordre du jour de l'ONU, et s'il le fallait jusqu'au Conseil de Sécurité. « *La violence s'est étendue sans discontinuer au point de cibler tous les musulmans en Birmanie (...) il y a bel et bien persécution religieuse* », et même « *purification ethnique* » planifiée de longue date.

D'après le Secrétaire Général de l'OCI, l'influence de son organisation va grandissant : « *Le monde change, son centre bascule vers l'Asie et, au-delà de ses divisions, la communauté musulmane, l'Oummah, que représente l'OCI, émerge comme un acteur global* ». Un détail un peu ancien permet d'en mesurer les progrès : Le premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, avait refusé la nomination de l'ex-premier ministre du Danemark à la tête de

l'OTAN, en raison de son soutien en 2005 au journal danois qui avait publié les caricatures de Mahomet. Anders Fogh Rasmussen a été finalement accepté par la Turquie, le 4 avril 2009, après que le président américain Barak Obama s'est porté "garant" de l'homme et du respect que l'Occident observerait vis à vis du monde musulman. À peine nommé, M. Rasmussen s'est rendu à l'ouverture du deuxième Forum de l'Alliance des civilisations à Istanbul, le 6 avril 2009, et il y a déclaré qu'en tant que secrétaire général de l'OTAN, « (il) ferait particulièrement attention aux sensibilités religieuses et culturelles » et que, le dialogue de l'OTAN et ses relations avec le monde musulman (allaient) se développer.

Ainsi l'OCI, conçue à l'origine comme une tribune de la cause palestinienne, est devenue un bouclier des Musulmans en situation de « domination » et d'émancipation post-coloniale dans les années 1970, avant d'adopter la cause générale de l'Islam après la crise iranienne. Elle a digéré l'intégration de pays de plus en plus éloignés de ses causes initiales, ce qui l'a obligé à épouser des causes plus larges, depuis l'Islam à la diffamation des religions et maintenant la défense des minorités musulmanes. Cette évolution l'oblige à repenser aujourd'hui – à cause de sa prise de conscience d'une diffusion de la présence musulmane dans le monde entier- les catégories traditionnelles entre les terres d'Islam et le reste, qui fondent le 'droit musulman'. D'anciennes Déclarations ou conventions islamiques sont devenues introuvables ou sont réélaborées. L'OCI est en passe, sous l'effet structurel du modèle « onusien » qu'elle a adopté, de devenir une grande dame qui cherche la respectabilité mondiale. Elle condamne, à la manière du Pape –l'inspiration générale de l'action musulmane par rapport au modèle catholique nous semble patente- tout ce qui est condamnable dans la langue des droits de l'homme, le terrorisme, l'absence de tolérance, l'injustice, la guerre. Elle promeut tout ce qui est internationalement valorisé, l'éducation, la place des femmes, la protection des enfants, les programmes humanitaires. Elle a particulièrement soutenu la mise en place et la continuation de l'Alliance pour les civilisations, initiative onusienne s'il en est. Elle est à l'origine du « Document de la Mecque » de 2006, signé par des dignitaires religieux irakiens chiites et sunnites, pour mettre fin aux violences interconfessionnelles. Elle condamne les attentats anti-chrétiens au Soudan. Là encore, un parallélisme peut être fait entre les initiatives de ses organisations satellites et l'activité paradiplomatique d'une communauté catholique comme celle de Sant'Egidio.

Cependant, sa raison d'être reste la mobilisation des réseaux qu'elle a créés dans une forme de confrontation morale entre les démocraties décadentes et les pays « musulmans » défendant les croyants et promouvant les bonnes valeurs de l'Islam, bonnes valeurs pour tous les hommes. Elle cultive une politique de main tendue, se dote d'un directeur non arabe, accepte de baisser le ton quand il faut négocier sa présence aux grandes conférences onusiennes, rappelle qu'elle n'est pas une organisation « strictement » religieuse et même que certains représentants de ses Etats membres sont des Chrétiens. Mais son fond de militance reste la « différence » musulmane.

Comment être un lobby des intérêts supposés des Musulmans, quand on prétend représenter l'universalité humaine, par le truchement de l'Islam? Le résultat peut être contreproductif ou contradictoire : ainsi, alors même que le Pakistan, en tant que tête de file de l'OCI à l'Assemblée générale de l'Onu, proposait par la voix de son ambassadeur, M. Masood Khan, de travailler à l'élaboration d'une Convention internationale contre la diffamation des religions, l'idée est abandonnée, après que la Choura d'Arabie saoudite en a rejeté le principe : la Convention aurait rendu obligatoire une réciprocité dans la protection des religions non-musulmanes sur le sol saoudien...

L'OCI est désormais à une presque croisée du chemin, entre l'émancipation par le haut et la promotion d'un agenda humaniste et universaliste de sensibilité musulmane, défendant la dimension spirituelle de l'homme et la protection des faibles – à la manière catholique- et la logique défensive et agressive de la « cause musulmane », à travers des thématiques successives, déterminées d'un côté par l'agenda de l'Arabie Saoudite, et de l'autre, par la nécessité de trouver un dénominateur commun à la diversité de ses membres.